

# NOTE D'INFORMATION

## A propos des séjours

Il est rappelé que l'activité principale des Ripatons est centrée sur les randonnées du mardi et que, pour ceux qui en veulent plus, sont organisés :

- des sorties le vendredi à la journée
- ou en hiver sorties et séjours raquettes
- et enfin des séjours

Proposer et préparer un séjour est un gros travail et une vraie responsabilité.

Il y a peu d'animateurs possédant le Brevet Fédéral, et l'un de ceux-ci doit obligatoirement être présent à chaque séjour.

En outre, le covoiturage ne doit pas être une source de complications supplémentaires : c'est l'organisateur qui décide de la liste des chauffeurs (le plus souvent dans l'ordre des inscrits). Les départs et les retours se font de Brignais sauf exception validée par les organisateurs.

### **Modalités d'inscription et participation aux séjours :**

Comme il est bien précisé dans le livret d'accueil et très clairement rappelé dans les descriptifs de séjour, la priorité est donnée aux ripatons qui ont l'habitude de marcher régulièrement à la journée.

Les inscriptions aux séjours se font de la façon suivante :

#### **1- Diffusion de la Newsletter présentant le séjour :**

Avec les points spécifiques/particuliers, le nombre de participants et un rappel des modalités d'inscription, en particulier en ce qui concerne le sondage de pré-inscription.

#### **2- Pré-inscription des ripatons intéressés :**

Par Framadate avant la date limite indiquée dans la Newsletter de présentation du séjour. Cela permet à l'organisateur responsable du séjour (et aux personnes qui l'assistent) d'avoir assez rapidement une idée des participants pour pouvoir commencer à prendre des dispositions pour l'hébergement, la logistique, etc...). Autrement dit, le Framadate ne constitue pas une liste d'attente que l'on dévide dans l'ordre, mais une liste sur laquelle on pourra s'inscrire jusqu'à la date indiquée sur la newsletter d'information préalable, et à partir de laquelle on déterminera les participants selon les règles énoncées ci-dessous.

#### **3- Constitution de la liste des participants, et de la liste d'attente éventuelle, parmi les pré-inscriptions, par le(les) responsable(s) du séjour suivant les 3 critères ci-dessous :**

- Seront donc retenus, en priorité, **les ripatons qui ont l'habitude de marcher à la journée dans les niveaux ciblés par le séjour** (les animateurs/animateuses seront consulté(e)s en particulier pour les personnes nouvelles ou moins connues)
- **Les ripatons ayant participé au séjour précédent de niveau équivalent** (sportif ou découverte) et/ou à plusieurs autres séjours dans la saison, **ne seront pas prioritaires.**
- **L'inscription est définitivement prise en compte à réception du(des) chèque(s)** et ce, avant la date précisée dans la Newsletter de présentation du séjour (date de la poste faisant foi). Trop souvent, l'animateur est obligé d'effectuer des relances auprès des retardataires.

Pour mémoire, 5 séjours sont organisés (en moyenne) chaque saison.

En général, il s'agit de :

- 2 séjours à caractère assez sportif (niveau 4 ou 5 voire 5+) incluant le séjour de fin du mois de juin.
- 2 séjours à caractère « découverte » (niveau 1 ou 2 ou 3) mais nécessitant, néanmoins, une aptitude à la marche à la journée plusieurs jours de suite.
- 1 séjour raquette à caractère plutôt sportif, demandant une aptitude à la pratique des raquettes. Il est rappelé, dans la lettre diffusée en début de la saison raquettes, que la pratique des sorties raquettes du vendredi permet de s'en assurer et d'être sensibilisé aux conditions de sécurité qu'impose cette pratique.
- Il est à noter également que les séjours à caractère plus sportif sont généralement limités à 24 participants (capacité des hébergements (refuges, gîtes, etc) et bon fonctionnement du groupe).

**Conclusion :**

Merci de prendre en compte ce rappel nécessaire de nos règles et de leur application.

L'objectif est le bon fonctionnement (en transparence) de notre association, en faisant en sorte que les ripatons qui marchent régulièrement puissent participer à un séjour au moins dans l'année, s'ils le désirent.

*En cas de difficulté d'application de ces règles, le responsable du séjour fera appel au C.A. de l'association.*

Nous souhaitons à toutes et à tous une très bonne saison de randonnées, ensemble,

Le CA

---